



Bulletin d'Information Communal
Mairie de La Brosse-Montceaux

LBIC



N°28 **JUIN 2014**

Heures d'ouverture DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

Mardi	de 16h à 18h
Mercredi	de 10h à 12h
Vendredi	de 10h à 12h et de 16h à 19h

Permanence DES ÉLUS

Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de
chaque mois de 9h30 à 11h30

Rappel : le secrétariat étant fermé
le samedi, il ne peut y avoir
de démarche administrative
pendant ces permanences.

Mairie de La Brosse-Montceaux
27 rue Grande
01 64 32 23 07
LA-BROSSE-MONTCEAUX@wanadoo.fr

Sans oublier La boîte à idées
à l'entrée de la cour de la mairie.

Sommaire

► À PROPOS DE VOTRE MAIRIE

Les Oblats	p. 1
Le nouveau conseil	p. 2
Budget	p. 3
Cérémonie du 8 mai	p. 4
Un peu d'histoire	p. 4

► À PROPOS DES ASSOCIATIONS

La Brosse-Montceaux Animation	p. 4
Club des Aînés	p. 5
Les Lutins Festifs	p. 5
L'Association Sportive du Tennis du Bresmont	p. 5

► À PROPOS DE L'ÉCOLE

Dégradations	p. 6
Les sorties	p. 6
Réforme des rythmes scolaires	p. 6
Spectacle/Kermesse	p. 6

► INFOS PRATIQUES

Partir en Europe	p. 7
Identification des animaux	p. 7
Transport facile	p. 7
Opération voisins vigilants	p. 7
Ateliers de compostage	p. 7
Vaccination	p. 8
Communiqué de la CC2F	p. 8
Informations utiles	p. 8

MERCI à tous, chers brosois, pour la confiance que vous venez de nous témoigner, à mon équipe et moi-même, lors de ces dernières élections municipales.

Je souhaite remercier particulièrement, pour leur engagement à mes côtés et pour leur rapidité à se mettre au travail, chacun des membres de notre nouveau Conseil Municipal !

MERCI également à Monsieur Bernard Metay, Maire sortant, et à son équipe, pour leur saine gestion de notre collectivité et tout le travail accompli.

Maintenant il faut finaliser les dossiers en cours et mettre en route ceux qui nous tiennent à cœur, pour le bien être de tous : la poursuite des enfouissements, la réfection des chaussées et tout ce qui est dans notre programme, dans notre profession de foi. Ceci étant, nous entendons au sein de notre équipe, agir et travailler pour le bien de notre village et de ses villageois et accueillir toutes les bonnes volontés, dès lors qu'elles sont prêtes à œuvrer dans l'intérêt général. N'oublions pas... **notre village est l'affaire de tous !**

Dans ce bulletin figurent des informations légales qui permettent de vivre en harmonie les uns avec les autres, en évitant toutes ces petites nuisances qui "agacent les voisins". Vous trouverez aussi toutes sortes d'informations utiles sur des sujets divers qu'il nous semble bon de vous diffuser. Nous vous encourageons à participer à son élaboration, au travers de documents, informations, textes que vous souhaiteriez communiquer à tous. Pour cela déposez vos messages dans la "boîte à idées" qui est devant la mairie ou par mail à l'adresse bulletinmairie.lbm77@orange.fr. Nous comptons sur vous !

Je tiens aussi à vous signaler qu'une permanence est effective en mairie tous les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois afin que vous puissiez nous rencontrer.

Bonne lecture

Le maire
Alain Demelun

DATE À RETENIR :
24 JUILLET

Les Oblats

70^{ème} anniversaire

Vous êtes tous conviés
Jeudi 24 juillet à la cérémonie du
70^{ème} anniversaire des Oblats.

- 17h30 rassemblement devant
l'entrée du Château
- 18h cérémonie à la stèle
Un pot de l'amitié
clôturera la cérémonie.



Le nouveau conseil

► COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DU 11 AVRIL

1. Installation des Commissions et désignation de leurs présidents et de leurs membres (cf tableau1).

2. Désignation des délégués de la commune auprès des Syndicats Intercommunaux (cf tableau2).

3. Élection des conseillers qui siégeront en qualité de membres « élus » au Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) (cf tableau4).

4. Élection des conseillers pour composer la commission communale d'Appel d'Offres et d'Adjudication (cf tableau3).

5. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein des associations (cf tableau5).

6. Décide à l'unanimité de modifier le contrat de travail à durée indéterminée concernant le poste d'agent de service et d'entretien :

- la durée hebdomadaire de travail est portée à 15 heures (au lieu de 13 heures)
- aux attributions principales est rajouté l'état des lieux de prise en charge et de restitution du Foyer Polyvalent de Loisirs.

7. Fixe par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le montant des indemnités allouées pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint.

8. Délégation des charges du Maire, à l'unanimité, pendant la durée du mandat.

9. Décide d'allouer au nouveau Comptable Public, pendant toute la durée de sa gestion, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
1 FINANCES	Alain DEMELUN	Christine BEAULIEU Sandrine BERTIN Grégory BOURGEOIS Rose-Marie DENIS Annie DUFFAULT Valérie DUPLOUY Dominique DUSSAUD Marie-Thérèse FLORENCE Christiane JUGET Pierre LEGOUGE Claude PATY Séverine PORREAUX-MAQUART Patrice ROUX Martine TOURTE
URBANISME ENVIRONNEMENT	Claude PATY	Christine BEAULIEU Sandrine BERTIN Alain DEMELUN Annie DUFFAULT Valérie DUPLOUY Dominique DUSSAUD Christiane JUGET Pierre LEGOUGE Claude PATY Patrice ROUX
TRAVAUX RÉSEAUX	Patrice ROUX	Christine BEAULIEU Sandrine BERTIN Alain DEMELUN Rose-Marie DENIS Annie DUFFAULT Valérie DUPLOUY Christiane JUGET Séverine PORREAUX-MAQUART
COMMUNICATION FÊTES & CÉRÉMONIES	Patrice ROUX	Christine BEAULIEU Sandrine BERTIN Alain DEMELUN Rose-Marie DENIS Annie DUFFAULT Valérie DUPLOUY Christiane JUGET Séverine PORREAUX-MAQUART
AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	Alain DEMELUN	Christine BEAULIEU Rose-Marie DENIS Séverine PORREAUX-MAQUART

2 ETABLISSEMENT / SYNDICAT	DÉLÉGUÉS ÉLUS
S.I. DES ÉCOLES DU BRESMONT (Regroupement Pédagogique Intercommunal)	Titulaires : Annie DUFFAULT - Valérie DUPLOUY - Patrice ROUX
S.M.E.P. SEINE ET LOING (Aménagement du Territoire)	Titulaires : Alain DEMELUN - Martine TOURTE Suppléants : Rose-Marie DENIS - Christiane JUGET
S.I.T.C.O.M.E (Transport collectif)	Titulaires : Alain DEMELUN - Marie-Thérèse FLORENCE Suppléants : Pierre LEGOUGE - Claude PATY
S.D.E.S.M. (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne)	Titulaires : Alain DEMELUN - Claude PATY Suppléant : Dominique DUSSAUD

3 COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION	DÉLÉGUÉS ÉLUS
	Titulaires : Dominique DUSSAUD - Claude PATY - Patrice ROUX Suppléants : Valérie DUPLOUY - Christiane JUGET - Séverine PORREAUX-MAQUART

4

	PRÉSIDENT DE DROIT	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES MOMMÉS PAR LE MAIRE
CCAS	Alain DEMELUN, Maire	Rose DENIS, Conseillère Municipale Valérie DUPLOUY, Conseillère Municipale Christiane JUGET, Adjointe au Maire Séverine PORREAUX-MACQUART, Conseillère Municipale	Véronique DURLICCO, assistance sociale Vincent HOULIER, travailleur médical et social Michèle LONGUEPPEE, représentante d'association Jean-Pierre TANNE, ancien Maire Adjoint chargé de la jeunesse

Mais aussi...

Composition du nouveau bureau de l'USCB (Union Sportive et Culturelle du Bresmont).

Présidente : Marianne GUIMPIED, Conseillère municipale d'Esma

Vice-Président : Gérard TOURNIER, Adjoint au maire Montmachoux

Trésorier : Grégory BOURGEOIS, Conseiller municipal La Brosse-Montceaux

Trésorière adjointe : Annie DUFFAULT, Conseillère municipale La Brosse-Montceaux

Secrétaire : Valérie DUPLOUY, Conseillère municipale La Brosse-Montceaux

Composition du conseil syndical mixte des écoles du Bresmont

Président : Jean-Jacques BERNARD, maire d'Esma

Vice-Président : Patrick JACQUES, maire de Montmachoux

Secrétaire : Annie DUFFAULT, conseillère municipale La Brosse-Montceaux

CCAS : Christiane Juget assure une permanence les mercredis et vendredis de 16h à 18h

5

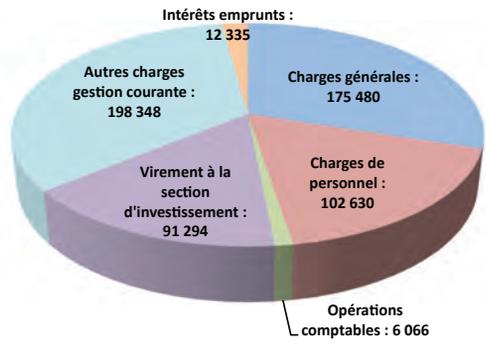
ASSOCIATIONS	DÉLÉGUÉS ÉLUS
USCB. (Union Sportive et Culturelle du Bresmont)	Grégory BOURGEOIS - Annie DUFFAULT
ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES OBLATS	Le Maire, Président de droit Rose-Marie DENIS - Valérie DUPLOUY Christiane JUGET - Séverine PORREAUX-MAQUART Membres actifs : Patrick LE GARLANTEZEC - Bernard SALÉ

Budget

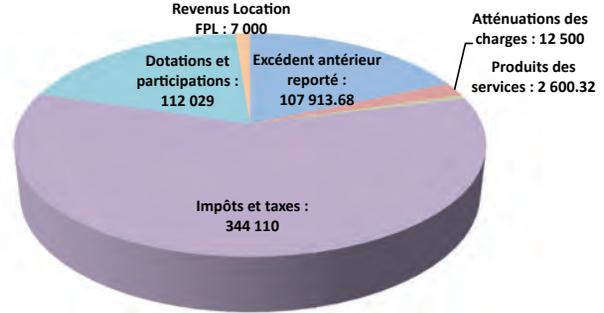
Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de **586 153€**

► DÉPENSES



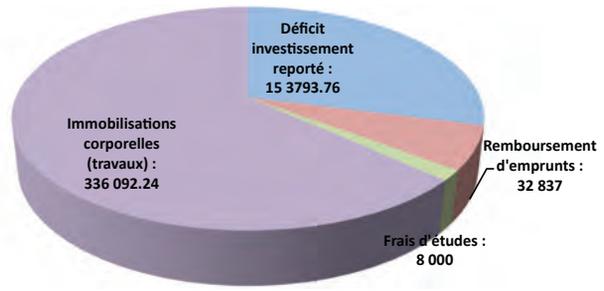
► RECETTES



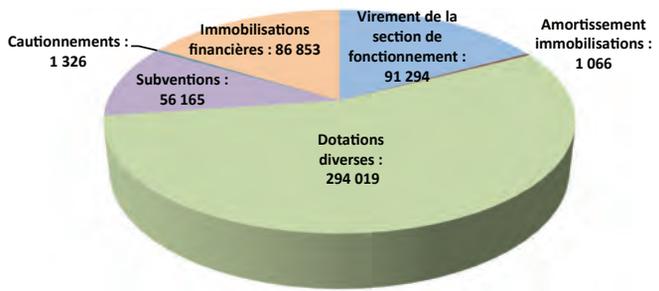
Investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de **530 723€**

► DÉPENSES



► RECETTES



8 MAI

Première cérémonie commémorative et patriotique pour notre nouvelle municipalité, rythmée par les tambours de la fanfare.

L'occasion pour chacun de se rappeler ces moments douloureux de notre histoire et ne pas oublier ceux, de notre village ou d'ailleurs, qui ont donné de leur vie pour la liberté. Nous tenons particulièrement à remercier Shana, Lina, Gaëlle, Killian, Laurine, Maëva et son petit frère, jeunes brosois qui sont venus chanter la Marseillaise avec les plus anciens. Il est important que notre jeunesse soit aussi présente lors de ces cérémonies qui célèbrent les événements qui marquent notre histoire.

Un grand merci à eux de la part de tout le Conseil Municipal.

Un peu d'Histoire

Conseil Municipal du 28 octobre 1831 de La Brosse-Montceaux.

Monsieur LAUREAU Jean -Baptiste, Mamé est élu Maire (nommé par le Sous-Préfet). Les conseillers sont : BEAUVAIS Jacques, Crépin. BEAUVAIS Claude, Jean-Baptiste. BILLARD Jean, Joseph. ROUSSEAU Jacques, François. DEVENEAU Etienne, François. ROSSIGNOL Edme. CHARON Nicolas et COUDOUX Louis. **Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers prêtent chacun Serment selon la Loi du 31 août 1830 :**

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle, et aux Lois du Royaume »

Source : AD77 LBM 112EDT

CONTEXTE :

La France est peuplée d'environ 32 millions d'habitants. Suite aux « 3 Glorieuses » de juillet 1830, Charles X est contraint à abdicquer. Le Duc d'Orléans devient le Roi des Français sous le nom de Louis-Philippe en août 1830. La Loi du 31 août 1830 oblige tous

les fonctionnaires de l'état et Officiers des Armées et Officiers administratifs à prêter Serment. Les conseillers municipaux sont élus au suffrage censitaire. Ce qui pour La Brosse-Montceaux représente une quarantaine d'électeurs en 1840. Le Maire et son adjoint sont « élus » par le Préfet.

DATE À RETENIR :
21 JUIN

Après le spectacle des enfants de l'école de La Brosse-Montceaux et la Kermesse, **FINISSONS TOUS ENSEMBLE LA JOURNÉE AVEC UNE SOIRÉE DANSE**, toujours sur le thème des "Années 80". DJ et restauration sur place.

► RENSEIGNEMENTS :
06 36 15 48 16 ou 06 30 57 95 45

► AUTRES DATES À RETENIR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de La Brosse-Montceaux Animations
Samedi 14 juin
9h30 au gymnase de La Brosse-Montceaux

SOIRÉE FINALE
Dimanche 13 juillet
Direct de la coupe du monde sur grand écran au gymnase de La Brosse-Montceaux

VIDE GRENIERS
Dimanche 14 septembre
Suite à des réservations que nous ne pouvons plus annuler, le vide greniers de La Brosse-Montceaux se fera le même jour que celui de Montmachoux. Nous veillerons à le décaler pour les années à venir.

à propos des... **ASSOCIATIONS**

La Brosse Montceaux Animations



En ce début d'année, en accord avec le Comité des Fêtes d'Esmans, l'association a souhaité s'engager dans le projet concernant l'après-midi récréative des enfants scolarisés (CP-CM2) sous l'égide de l'USCB (Union Sportive et Culturelle du Bresmont).

Cet après-midi encadré par les bénévoles de l'association s'est déroulé le Samedi 5 avril 2014 au foyer polyvalent de loisirs de La Brosse-Montceaux et s'est articulé autour d'un loto et d'un goûter. Ce fut un après-midi agréable et convivial.

Merci aux enfants participants et aux parents accompagnateurs ainsi qu'au club des Aînés et le Comité des Fêtes d'Esmans pour le prêt de matériel.





Le Club des Aînés

Les diverses activités du club se poursuivent en 2014 à un rythme soutenu pour la plus grande satisfaction de sa centaine d'adhérents.

L'assemblée générale du 9 janvier a reconduit le bureau et a été suivie de la traditionnelle galette des rois très conviviale.

Le 2 février, quelques membres ont participé avec grand plaisir au goûter récréatif d'Esmans organisé par le comité des fêtes de ce village voisin.

Le 16 février, les membres ont pu se régaler et se divertir lors d'un déjeuner-spectacle à La Ruche Gourmande, cabaret situé dans l'Yonne.

Le 22 février s'est tenu le concours de belote qui a remporté son habituel succès.

Le 9 mars, une choucroute conviviale a réuni le club à la salle communale avec animation dansante.

Le 30 avril, par une belle journée ensoleillée entre deux jours de pluie, les Aînés ont découvert la splendeur des jardins et de la maison de Claude Monet à Giverny, une harmonie de couleurs et de poésie.

Le 15 mai, paëlla à midi à la salle communale. Puis le 4 juin, participation pour ceux qui le souhaitent à la sortie d'une journée en Champagne organisée par le club de la Belle Epoque de Cannes-Ecluse.

Le 15 juin, possibilité de participer à la sortie organisée par le comité des fêtes d'Esmans dans le Loiret, visite du port de Grignon et déjeuner à la Ferme de Loris.

En juillet et août, le club restera ouvert tous les jeudis, comme ces dernières années, pour la belote ou autres jeux, avec le goûter, comme tous les autres jeudis de l'année, à 14 h00. Une sortie à la journée sera éventuellement programmée durant l'été.

Fin septembre, une escapade de 8 jours dans l'Aveyron est programmée, au tarif tout inclus de 620€. Les inscriptions sont complètes, mais on peut encore s'inscrire en liste d'attente.

► REJOIGNEZ-LES

Si toutes ces activités vous attirent, vous pouvez rejoindre le Club pour passer de bons moments.

DATES À RETENIR

CONCOURS DE BELOTE

le 11 octobre,

COUSCOUS

le 13 novembre,

ESCAPADE AU LUXEMBOURG

début décembre,

REPAS DE NOËL

le 14 décembre pour clôturer l'année.

Renseignements auprès de Daniel DENIS au 06 62 49 81 35

L'Association Sportive du Tennis du Bresmont

Rappel : le terrain se situe Route de Montmachoux, Chemin du Petit Bois

Comme tous les ans, nous avons organisé notre traditionnel barbecue le samedi 17 mai. Un autre barbecue est prévu pour le mois de septembre où nous remettrons les récompenses aux vainqueurs des différents tournois (simples messieurs et doubles mixtes).

Un planning de réservation du terrain est à votre disposition près de celui-ci. Vous pouvez réserver le terrain autant de fois que vous le désirez dans la semaine et le week-end sans, bien sûr, gêner les autres adhérents.

Pour adhérer, une cotisation de 35 euros vous sera demandée et une caution de 10 euros pour les clefs (caution qui vous sera rendue en fin de saison).



INSCRIVEZ-VOUS :
en mairie ou auprès de la secrétaire de l'ASTB au 06 30 57 95 45



Le bureau : Sylvain, Barbara, Séverine et Stéphane

Les Lutins Festifs

En décembre dernier, nous vous avons présenté une nouvelle association dans le village : « LES LUTINS FESTIFS »

Elle est maintenant enregistrée au journal officiel et toute l'équipe est prête à vous accueillir dans les ateliers municipaux, pour réaliser et restaurer des décors.

Venez, petits et grands, enfants et adultes, nous rejoindre tous LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS DE 14H À 17H

aux Ateliers Communaux à l'entrée du village (sauf intempéries).

Tous ensemble, donnons un petit coup de pouce pour embellir et mettre de la gaieté dans notre village pendant les fêtes de fin d'année. Deux manifestations sont prévues au courant de l'année. Nous faisons appel à vous, **ne jetez plus, venez nous voir**, nous avons besoin de matériaux, nous recyclons pour fabriquer nos décors. Merci.

Pour tous renseignements :

Présidente : Laetitia DUMANT 06 07 71 95 24

Dégradations

À L'ÉCOLE

Lundi 28 Avril, Mesdames Beaulieu, directrice de l'école et Juguet, Adjointe au Maire ont constaté des dégâts survenus durant les congés scolaires à l'école. Des réglottes de protection en aluminium ont été arrachées des fenêtres côté cour de récréation et passage vers la mairie. Une fenêtre a été endommagée et une vitre a été brisée.

Les représentants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont porté plainte.

Les sorties

COMME CHAQUE ANNÉE LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA BROUSSE-MONTCEAUX ET DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE À ESMANS, ONT PU OU VONT BÉNÉFICIER DE DIFFÉRENTES SORTIES PÉDAGOGIQUES.

► Pour l'école de la Brosse-Montceaux :

Les CM2 sont d'abord partis en février, cinq jours en classe-neige à Sollières-Sardières (Savoie) où ils se sont initiés au ski de piste. Ils ont découvert le milieu montagnard, son mode de vie et ses dangers. Le RPI du Bresmont (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a grandement financé ce voyage.

Les CM1, dans le cadre du projet "Parlement des enfants", sont allés visiter l'Assemblée Nationale et les CE1, accompagnés des CP de l'école d'Esmans, se sont rendus à Œuilly pour y découvrir un ancien village et son école "à la mode d'autrefois". Tous les enfants de l'école participeront mi-juin à une sortie "histoire et patrimoine" aux Grottes d'Arcy-sur-Cure et à Vézelay dans l'Yonne.

► Pour l'école de la Source :

Les élèves de maternelle ont profité d'une sortie à Saint-Villiers pour découvrir le monde de la culture, la fabrication du pain et l'élevage d'animaux.

Ces sorties, organisées et encadrées par les équipes enseignantes, sont financées par les coopératives scolaires.

Réforme des rythmes scolaires

À la rentrée de septembre 2014 les élèves des écoles maternelles et élémentaires auront cours à raison de 9 demi-journées par semaine, soit 4 jours entiers et le mercredi matin. La volonté du Ministère de l'Éducation Nationale est de favoriser les apprentissages le matin, horaires durant lesquels les enfants sont plus enclins à "apprendre". Deux projets d'organisation de ce temps scolaire ont été proposés l'un par le RPI du Bresmont, l'autre par les conseils d'écoles (enseignants et représentants de parents d'élèves des écoles d'Esmans et de la Brosse-Montceaux).

L'Inspection d'Académie n'a pour le moment donné aucune information quant à son choix. Les équipes enseignantes et le RPI espèrent savoir avant le mois de juillet quelle organisation sera retenue afin d'appréhender au mieux la rentrée et en informer au plus vite les familles.

Horaires proposés par le RPI du Bresmont :

► La Brosse-Montceaux (du CE1 au CM2) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 à 11h30 et 14h00 à 16h30
Mercredi : 9h30 à 11h30

► Esmans (Maternelle et CP) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h45 à 11h45 et 14h15 à 16h45
Mercredi : 9h45 à 11h45

Horaires proposés par les conseils d'écoles :

► La Brosse-Montceaux :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 à 12h et 14h à 15h45
Mercredi : 8h30 à 11h30

► Esmans :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h00
Mercredi : 8h45 à 11h45

DATE À RETENIR :
21 JUIN

Spectacle/Kermesse

Fête de fin d'année pour les élèves de la Brosse-Montceaux

LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE DE LA BROUSSE-MONTCEAUX AURA LIEU LE SAMEDI 21 JUIN, au foyer polyvalent, l'occasion pour les enfants de présenter quelques chansons en rapport avec le thème de travail sur les années 80, ainsi qu'une exposition de leurs travaux.

SUITE AU SPECTACLE UNE KERMESSE est organisée dès 15h30 par les représentants de parents d'élèves. Les parents désireux de s'investir et donner de leur temps en animant des ateliers-jeux pour cette kermesse sont priés de se faire connaître auprès des enseignantes ou des représentants de parents d'élèves.



Les CM2 en classe-neige

Partir en Europe



À l'approche des congés d'été pensez à demander à votre centre de sécurité sociale votre carte européenne d'assurance maladie. Elle est gratuite, nominative et valable un an.

À l'étranger, dans les pays membres de l'Union Européenne, vous bénéficierez de la prise en charge de vos soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de votre séjour – soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux, soit vous faites l'avance des frais et êtes remboursés sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

Demandez votre carte à votre CPAM au moins 15 jours avant votre départ. Vous pouvez la commander sur internet via

votre compte " ameli " ou sur les nouvelles bornes " carte-vitale ".

Si vous n'avez pas votre carte et avez payé des frais médicaux à l'étranger, conservez les factures acquittées et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre assurance maladie à votre retour, accompagnés du formulaire " soins reçus à ", disponibles sur amelie.fr. Vous serez remboursés sur la base des tarifs en vigueur de la sécurité sociale française et dans la limite des dépenses engagées.

Identification des animaux

Afin de contrôler la prolifération des chats et éviter des litiges lors d'euthanasie de chats errants, un texte de loi a été adopté fin 2011 rendant l'identification des chats de plus de sept mois et nés en 2012 obligatoire.

Article L212-10

LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28

Les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1^{er} janvier 2012. L'identification est à la charge du cédant.



Nous vous recommandons de bien vérifier que votre animal de compagnie est identifiable par tatouage ou puce. La mise en place d'une puce d'identification ne nécessite aucune anesthésie. Ce procédé rapide et fiable permet d'identifier votre animal s'il est blessé ou attrapé par des services de fourrière et peut éviter qu'il soit euthanasié.

Transport facile



SIYONNE propose une offre de transport à **3 €** la course tous les vendredis

et samedis soirs jusqu'à 1h00 du matin vers le centre de Montereau : Poterie, Coja, salle Rustic ou le centre commercial du Bréau.

Il vous suffit de demander la carte SIYONNE GRATUITE.

Renseignements et réservations : 01.60.96.19.46

Pour tous les trajets réservez jusqu'à 18h le jour même du voyage en précisant vos noms, numéro de carte, l'arrêt de prise en charge et éventuellement les horaires.

À partir de 19h l'opérateur SIYONNE vous rappelle pour vous préciser les horaires de prise en charge effectifs.

Soyez présents 5 minutes avant l'horaire communiqué. Siyonne est un service du Sitcome ouverts à tous les habitants de notre commune.

► A L'APPROCHE DES VACANCES, SOYONS DES VOISINS VIGILANTS

La vigilance de tous permet de voir la diminution des faits de délinquances durant les congés. Le site



internet www.voisinsvigilants.org compte de plus en plus d'adeptes qui œuvrent pour cette solidarité.

Pensez à informer vos voisins lorsque vous vous absentez afin qu'ils puissent s'inquiéter lors de mouvements suspects près de chez vous. Laissez-leur des coordonnées pour vous joindre en cas de problème. C'est ainsi que pourront être évités bien des cambriolages, malheureusement courants dans notre petite commune.

Ateliers de compostage

Se former pour mieux composter

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SIRMOTOM en partenariat avec le lycée horticole de l'Assomption, souhaite sensibiliser les habitants sur la réduction des déchets en leur proposant des ateliers de formation au compostage.

Ces ateliers, gratuits et ouverts à tous se dérouleront au lycée horticole de l'Assomption – 2 rue de Salins - 77130 Forges.

Jeudi 5 juin : compostage

1^{ère} séance 11h et 2^{ème} séance 15h

Jeudi 26 juin : jardinage au naturel et sans déchet et compostage

1^{ère} séance 11h et 2^{ème} séance 15h

Pour s'inscrire remplir le formulaire en ligne sur le site www.sirmotom.fr ou envoyer un mail à sirmotom@wanadoo.fr

Vaccination

Toute la vie, en fonction de votre âge et de votre situation, il existe des vaccins pour vous protéger de maladies qui peuvent être graves. Une question ? Un conseil ? Parlez-en à votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien.

Âge approprié	NAISSANCE	2 MOIS	4 MOIS	11 MOIS	12 MOIS	16-18 MOIS	6 ANS	11-13 ANS	14 ANS	25 ANS	45 ANS	65 ANS et +
BCG*												
Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite												Tous les 10 ans
Coqueluche												
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)												
Hépatite B												
Pneumocoque												
Méningocoque C												
Rougeole - Oreillons - Rubéole												
Papillomavirus humain (HPV)												
Grippe												Tous les ans

Calendrier simplifié des vaccinations 2014

*pour certaines personnes seulement

MULTISERVICES BROSSOIS
VOTRE CUISINIER - TRAITEUR
01 64 23 38 96

de 10h à 14h et de 16h30 à 22h
 du lundi au dimanche

Rappels

BRUIT : L'utilisation des engins à moteurs bruyants est INTERDITE :

- ▶ Du lundi au vendredi inclus : avant 8h et après 20h
- ▶ Samedi : avant 7h, entre 12h et 15h, après 20h
- ▶ Dimanche et jours fériés : avant 10h et après 12h

FEUX : INTERDITS du 01/03 au 30/09 sur tout le territoire de la Commune.

Responsable publication : Alain DEMELUN

Rédaction et réalisation : Christine BEAULIEU, Sandrine BERTIN, Rose-Marie DENIS, Annie DUFFAULT, Valérie DUPLOUY, Christiane JUGET, Séverine PORREAUX-MAQUART, Patrice ROUX.

Merci à Patrick Legarlantezec pour son article "Un peu d'Histoire" en page 4.

Papier 100% recyclé.
 Imprimeur Eco-responsable, labellisé Imprim'Vert, certifié PEFC et FSC.
 espace graphic +33 (0)1 64 23 14 14

CARTE GRISE : PLUS D'OBLIGATION D'ALLER EN PRÉFECTURE !

Centre agréé Prefecture : du lundi au samedi,
 57 rue Jean Jaurès à Montereau (face à la mairie) 01 60 74 03 18
En une seule visite, sans rendez-vous, sans attente !
 Vous repartez avec votre immatriculation et vos plaques

À partir de 29,90 €

Communiqué de la CC2F

Les prix de plus en plus élevés de l'électricité, du gaz, du fioul, impactent fortement **nos factures de chauffage**. Pour réduire le poids du budget alloué à ces dépenses, il est important de réduire la consommation énergétique de nos logements, par la réalisation de travaux et l'adoption des éco-gestes.

Pour faciliter vos démarches d'économies d'énergie et bénéficier de conseils gratuits et objectifs, la Communauté de Commune des deux Fleuves (CC2F) a mis en place un Espace Info Energie situé au 29 av. du Général de Gaulle à Montereau-Fault-Yonne.

Un conseiller vous reçoit sur **RENDEZ-VOUS**, du **lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h**, afin de vous apporter des conseils technico-financiers adaptés à votre situation, à votre logement et à vos habitudes de vie. N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous pour réussir votre projet de rénovation.

La mobilisation des aides financières, comme le crédit d'impôt, les primes énergies de 1350 et 3000 euros, les aides des caisses de retraite, ou le programme Habiter Mieux de l'ANAH qui permet de financer jusqu'à 80% du montant des travaux, allège considérablement la somme à investir et facilite la réalisation de votre projet de rénovation.

Les travaux sont amortis en quelques années et sont source de grandes économies sur le long terme. Exemple : l'isolation des combles perdus pour une maison de 100 m² chauffée au fioul sont amortis entre 3 et 5 ans et permettent de réaliser une économie d'environ 700 euros sur l'année (source Nationale Amélioration de l'Habitat).

▶ La réalisation de travaux d'économie d'énergie est une solution pour conserver et retrouver du pouvoir d'achat ◀

Espace Info Energie : 01 60 73 44 00 ou energie@cc2f.fr
 Plus d'informations sur www.cc2f.fr/un-territoire-durable/